Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 035-213501877-20261008-202667-DE

Monterfil
terre de caractère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2026	
Date de convocation	1er octobre 2026
Date d'affichage	2 octobre 2026
Conseillers en exercice	15
Présents	14
Votants	15

L'an deux mille vingt-six, le huit octobre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Michel DUAULT, Maire.

Étaient présents :

Michel DUAULT, Marie-Thérèse GLAIS, Yvonnick THOMAS, Françoise QUÉMARD, Olivier HERVAULT, Laëtitia ELIE, Frédéric PILLET, Casimir LECHEVALIER, Estelle CHEVALIER, Olivier QUIGNON, Aurélie MARC, Nona BARAZER, Solène ROBERT et Guillaume SETAN.

Absente excusée : Sandrine JAMIN a donné pouvoir à Estelle CHEVALIER.

Secrétaire de séance : Estelle CHEVALIER.

DÉLIBÉRATION N°	2026-67

Campagne de distribution de fruits dans les écoles – Reconduction

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;

Considérant l'intérêt de poursuivre la campagne de distribution de fruits dans les écoles de la commune ;

Monsieur le Maire rappelle que le coût total de la campagne 2025-2026 s'est élevé à 1 091 €. La répartition était la suivante : commune 50 %, CCAS 25 % et associations de parents d'élèves (APE et APEL) 25 %. Les factures sont adressées directement par Les Routes de la Mer aux organismes concernés.

Il est proposé de reconduire le dispositif et de maintenir cette répartition pour la prochaine campagne.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de reconduire la campagne de distribution de fruits dans les écoles ;

FIXE la participation de la commune à 50 % du coût total de la campagne, les autres participations envisagées étant de 25 % pour le CCAS et 25 % pour les associations de parents d'élèves, sous réserve de leurs propres décisions ;

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
À MONTERFIL, le 14 octobre 2026
Le Maire,

Michel DUAULT

MAIRIE DE MONTERFIL (Ille et Vilaine)